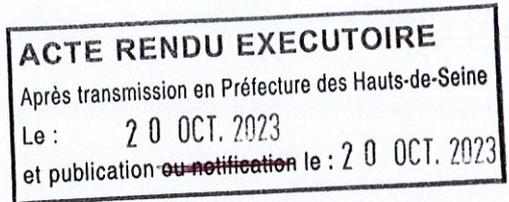




**MAIRIE DE NANTERRE**

Direction des Affaires juridiques des  
Assemblées et de la Commande publique



AR2023-146

**Objet : Délégation de fonction et de signature accordée à :**  
**Monsieur Rachid TAYEB**  
**Quatrième adjoint au Maire**

### LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1 qui confère de plein droit le pouvoir de police municipale au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2 6°, et le code de la santé publique, notamment l'article L 3213-2, permettant de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-7 permettant au Maire de pouvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée déceimment,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du Conseil municipal du 19 octobre 2023,

Vu l'élection des Adjointes au Maire lors du Conseil municipal du 19 octobre 2023,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire d'accorder une délégation de fonctions à Monsieur Rachid TAYEB, Quatrième adjoint au Maire,

**Considérant** la nécessité de permettre à Monsieur Rachid TAYEB de signer, lors de ses astreintes, des arrêtés de réquisition de funérarium pour y faire admettre un défunt, et de prévenir les atteintes à la santé et à la salubrité publiques,

### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Rachid TAYEB, Quatrième adjoint au Maire, est chargé, sous mon contrôle et ma responsabilité, des questions relevant du développement économique et du commerce.

**Article 2 :** La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature des courriers, des actes, des décisions et tous documents engageant la commune en matière de :

- Economie sociale et solidaire
- Relations avec les entreprises et l'artisanat
- Projets d'aménagements et de développement des entreprises
- Réglementation des horaires d'ouverture des commerces, des droits de terrasse, des enseignes et pré-enseignes
- Débits de boisson
- Suivi sanitaire de l'hygiène des commerces alimentaires et établissements de restauration

- Commission départementale d'aménagement commercial
- Marchés forains
- Office de tourisme

**Article 3** : Le Maire délègue à Monsieur Rachid TAYEB le pouvoir de signer, lors de ses astreintes, des arrêtés de réquisition de funérarium, pour y faire admettre un défunt, et des arrêtés portant admission en soins psychiatriques sans consentement.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et à l'intéressé.

Nanterre, le 20 octobre 2023



Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM